



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2020-022

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **03\_Préf\_Préfecture de l'Allier**

03-2020-01-27-002 - rectificatif des pages 3 à 9 du recueil des actes administratif  
N°03-2020-012 publié le 27 janvier 2020, concernant l'arrêté préfectoral n° 164/2020 du  
24/01/2020 portant composition des commission de propagande de l'Allier (6 pages)

Page 3

## 03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2020-01-27-002

rectificatif des pages 3 à 9 du recueil des actes  
administratif N°03-2020-012 publié le  
27 janvier 2020, concernant l'arrêté préfectoral n°  
164/2020 du 24/01/2020 portant composition des  
commission de propagande de l'Allier

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Préfecture**

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections, de la réglementation générale  
et de l'appui à la délivrance des titres

**Arrêté n° 164 / 2020 instituant les commissions de propagande  
compétentes pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020  
dans le département de l'Allier**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, une commission de propagande est instituée, conformément à l'article L.241 du code électoral, dans chacune des communes de plus de 2 500 habitants du département de l'Allier :

Abrest, Avermes, Bellerive-sur-Allier, Bourbon-l'Archambault, Commentry, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Désertines, Domérat, Dompierre-sur-Besbre, Gannat, Huriel, Lapalisse, Montluçon, Moulins, Nérès-les-Bains, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Yorre, Varennes-sur-Allier, Vichy, Yzeure.

**Article 2** : Les commissions de propagande sont constituées suivant le tableau annexé au présent arrêté.

**Article 3** : Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

**Article 4** : Chacune des commissions est chargée :

- de préparer le libellé des enveloppes remises par la préfecture ;
- d'adresser à l'ensemble des électeurs inscrits de la commune concernée, au plus tard le **mercredi 11 mars 2020** pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et le **jeudi 19 mars 2020** pour le 2<sup>d</sup> tour, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste de candidats.
- de déposer dans chaque mairie concernée, au plus tard le **mercredi 11 mars 2020** pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et le **mercredi 18 mars 2020** pour le 2<sup>d</sup> tour, les bulletins de vote de chaque liste de candidats en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits ;
- de vérifier que les bulletins de vote et les circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral ;
- d'organiser, en liaison avec les services communaux concernés, la mise sous pli et l'acheminement des documents électoraux examinés préalablement.

**Article 5** : Les listes de candidats ayant déposé une candidature dans les communes concernées, et qui désirent obtenir le concours de la commission de propagande pour l'envoi des documents électoraux devront remettre à celle-ci les exemplaires imprimés de leur circulaire et de leur bulletin de vote, au plus tard :

- pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin : le **vendredi 6 mars 2020 à 16 h**. Cette date garantit aux commissions de propagande de pouvoir respecter le délai limite d'envoi aux électeurs, fixé au mercredi 11 mars 2020.

Chaque commission locale a cependant la possibilité de statuer pour avancer la date de remise des documents, en fonction des moyens mis à sa disposition par la mairie et du temps quelle estime nécessaire à l'exécution des travaux. **Cette date ne pourra toutefois pas être antérieure au 2 mars 2020.**

- pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin : le **mercredi 18 mars 2020 à 12 h**.

Les commissions ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates mentionnées ci-dessus ou qui ne seraient pas conformes au code électoral.

**Article 6** : Les commissions de propagande seront installées par leurs présidents respectifs au plus tard le lundi 2 mars 2020, et se réuniront à la diligence de ce dernier dans les locaux des mairies des communes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 7** : La Secrétaire Générale de la Préfecture et les présidents des commissions de propagande sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier .

Moulins, le 24 janvier 2020  
Pour la préfète et par délégation,  
La Secrétaire générale

Signé : Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020  
Commissions de propagande de l'Allier  
Annexe de l'arrêté n° 164 / 2020 du 24 janvier 2020

Communes	Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Directrice Départementale de la Poste	Secrétaire
Abrest	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	M. François BARGOIN, Directeur Général des Services Mairie d'Abrest	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Véronique APTEL, Adjoint administratif En charge des élections Mairie d'Abrest
Avermes	Mme Dalila ZANE, Présidente du TGI de Moulins, Suppléant : M. William PRESTON, Vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins	Mme Ariane SAULZET, Rédactrice principale Mairie d'Avermes	M. Sylvain VASSEUR Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN	Mme Anne BRULET, Rédactrice Mairie d'Avermes
Bellerive-sur-Allier	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	Mme Ilda LIRIS, Directrice des Services à la Population Mairie de Bellerive-sur-Allier	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Brigitte GUILLAUME, Responsable du service Population –Elections Mairie de Bellerive-sur-Allier
Bourbon-l'Archambault	Mme Dalila ZANE, Présidente du TGI de Moulins, Suppléant : M. William PRESTON, Vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins	Mme Liliane DAMORET, Attachée Mairie de Bourbon-l'Archambault	M. Sylvain VASSEUR Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN	Mme Françoise ARCHAMBAULT, Rédactrice Mairie de Bourbon-l'Archambault
Commentry	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection au TI de Montluçon Suppléante : Mme Sabine TOMC, Juge au TGI de Montluçon	Mme Martine BUVAT, Responsable du service population Mairie de Commentry	M. Jean Marc ETIENNE Suppléant : M. Eddy GALLEGO	Mme Christiane LACHAIZE, Adjointe administrative - service population Mairie de Commentry
Creuzier-le-Vieux	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset chargée du TI de Vichy	M. Hugues PHILIPPOTEAUX, Directeur Général des Services de la mairie de Creuzier-le-Vieux	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Magali DOMERGUE, Secrétaire administrative Mairie de Creuzier-le-Vieux
Cusset	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset chargée du TI de Vichy	Mme Cécile LAFLEUR, Responsable du pôle vie sociale Mairie de Cusset	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Bernadette VIGUIER, Responsable du service état-civil, élections et affaires générales Mairie de Cusset
Désertines	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection au TI de Montluçon Suppléante : Mme Sabine TOMC, juge au TGI de Montluçon	Mme Elodie LEFORT, Adjoint administratif principal Mairie de Désertines	M. Jean Marc ETIENNE Suppléant : M. Eddy GALLEGO	Mme Sylvie COUDERT, Adjoint administratif principal Mairie de Désertines

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020  
Commissions de propagande de l'Allier  
Annexe de l'arrêté n°164 / 2020 du 24 janvier 2020

Communes	Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Directrice Départementale de la Poste	Secrétaire
Domérat	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection Au TI de Montluçon <i>Suppléante : Mme Sabine TOMC, Juge au TGI de Montluçon</i>	Mme Isabelle AUGENDRE, Responsable du service population	M. Jean Marc ETIENNE <i>Suppléant : M. Eddy GALLEGO</i>	Mme Renata DESCHAMPS, <i>Adjoint administratif au Service élections et affaires générales Mairie de Domérat</i>
Dompierre-sur-Besbre	Mme Dalila ZANE Présidente du TGI de Moulins, <i>Suppléant : M. William PRESTON, vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins</i>	M. Thibault FENICE, Directeur Général des Services Mairie de Dompierre-sur-Besbre	M. Sylvain VASSEUR <i>Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN</i>	Mme Marie-Josèphe MOINE, <i>Adjoint administratif principal, Service élections Mairie de Dompierre-sur-Besbre</i>
Gannat	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset <i>Suppléant : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy</i>	M. Stéphane ARGENTIERI, Directeur Général des Services Mairie de Gannat	M. Jean-Christophe BODET <i>Suppléant : M. Teddy HOZIK</i>	Mme Christine DUPRÉ, Secrétaire du service élections Mairie de Gannat
Huriel	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection au TI de Montluçon <i>Suppléant : Mme Sabine TOMC Juge au TGI de Montluçon</i>	Mme Christiane GUINARD, Directeur Général des Services Mairie d'Huriel	M. Jean Marc ETIENNE <i>Suppléant : M. Eddy GALLEGO</i>	Mme Christiane FERRANDON, Rédactrice Mairie d'Huriel
Lapalisse	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset <i>Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy</i>	Mme Chantal LACROIX, Directeur Général des Services Mairie de Lapalisse	M. Jean-Christophe BODET <i>Suppléant : M. Teddy HOZIK</i>	Mme Chantal PÉRICHON, Agent chargée de l'accueil et de l'organisation des élections Mairie de Lapalisse
Montluçon	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection au TI de Montluçon <i>Suppléante : Mme Sabine TOMC, Juge au TGI de Montluçon</i>	Mme Nathalie MAUDEUX, Directrice des affaires juridiques et services population Mairie de Montluçon	M. Jean Marc ETIENNE <i>Suppléant : M. Eddy GALLEGO</i>	Mme Pascale DUGNAT, Responsable du services population Mairie de Montluçon
Moulins	Mme Dalila ZANE, Présidente du TGI de Moulins, <i>Suppléant : M. William PRESTON, Vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins</i>	Mme Danielle CORREIA, Responsable à la Direction des Affaires Générales Mairie de Moulins	M. Sylvain VASSEUR <i>Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN</i>	Mme Valérie MONNOT, Agent du service élections Mairie de Moulins
Néris-les-Bains	Mme Christelle HENRIOT-MAUREL, Juge chargée du contentieux de la protection au TI de Montluçon <i>Suppléante : Mme Sabine TOMC, Juge au TGI de Montluçon</i>	Mme Anne FONBAUSTIER, Directrice Générale des Services Mairie de Néris-les-Bains	M. Jean Marc ETIENNE <i>Suppléant : M. Eddy GALLEGO</i>	Mme Joëlle LAMBERT, Adjoint administratif principal 1ère classe Mairie de Néris-les-Bains

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020  
Commissions de propagande de l'Allier

Annexe de l'arrêté n°164 / 2020 du 24 janvier 2020

Communes	Président	Représentant de la Préfète	Représentant de la Directrice Départementale de la Poste	Secrétaire
Saint-Germain-des-Fossés	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	Mme Christine CORNIL, Directrice Générale des Services Mairie de Saint-Germain-des-Fossés	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	M. Grégory DAVAUD, Adjoint administratif en charge des élections Mairie de Saint-Germain-des-Fossés
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Mme Dalila ZANE, Présidente du TGI de Moulins, Suppléant : M. William PRESTON, Vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins	M. Marc BROCHOT, Directeur Général des Services Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule	M. Sylvain VASSEUR Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN	Mme Karen PETIT-JEAN, Responsable du pôle administration et règlementation Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule
Saint-Yorre	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	M. David MOURNET, Directeur Général des Services Mairie de Saint-Yorre	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Virginie VIZIER, Adjoint administratif Mairie de Saint-Yorre
Varennes-sur-Allier,	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	Mme Marie-Françoise GUYOT, Rédacteur au service état-civil et élections Mairie de Varennes-sur-Allier	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Christelle SIMON, Adjoint administratif au service des personnels Mairie de Varennes-sur-Allier
Vichy	Mme Corinne PEINAUD, Présidente du TGI de Cusset Suppléante : Mme Caroline CHABANON, Vice-présidente au TGI de Cusset Chargée du TI de Vichy	Mme Caroline DA CONCEICAO, Directrice Générale des Services Mairie de Vichy	M. Jean-Christophe BODET Suppléant : M. Teddy HOZIK	Mme Marie-Emmanuelle CORRE, Responsable du service élections Mairie de Vichy
Yzeure	Mme Dalila ZANE, Présidente du TGI de Moulins, Suppléant : M. William PRESTON, vice-président chargé des fonctions des JLD Au TGI de Moulins	Mme Monique RASTOIX, Directrice des ressources humaines, Adjointe au Directeur Général des Services Mairie d'Yzeure	M. Sylvain VASSEUR Suppléant : Mme Nathalie CHALMIN	Mme Emmanuelle BERNARD, Agent du service population En charge des élections Mairie d'Yzeure



